

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 18 octobre 2017

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGODIS - Patrick PAPPALARDO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI représentée par Lionel VALERI - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Frédéric BOUSQUET représenté par Richard MIRON - Valérie BOYER représentée par Julien RAVIER - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Nathalie FEDI - Eugène CASELLI représenté par Vincent COULOMB - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Catherine CHAZEAU représentée par Marie-Arlette CARLOTTI - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Georges GOMEZ représenté par Marie-France DROPY OURET - José GONZALEZ représenté par Jeanne MARTI - Garo HOVSEPIAN représenté par Marc LOPEZ - Paule JOUVE représentée par Janine MARY - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Eric LE DISSÉS représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Muriel PRISCO - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Patrick MENNUCCI représenté par Nathalie PIGAMO - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Yves MORAINÉ représenté par Gérard CHENOZ - Christian PELLICANI représenté par Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Roland POVINELLI représenté par Hélène ABERT - Stéphane RAVIER représenté par Dany LAMY - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Daniel HERMANN - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Louis TIXIER représenté par Annie GRIGORIAN - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Martine VASSAL représentée par Jean MONTAGNAC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Roland CAZZOLA - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Michel DARY - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Yann FARINA - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - Michel ILLAC - Laurent LAVIE - Laurence LUCCIONI - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Xavier MERY - Virginie MONNET-CORTI - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Stéphane PICHON - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Claude VALLETTE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 18 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 14 Novembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEEN 001-814/17/CT

■ Attribution d'une subvention à l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée pour 2017 - Approbation d'une convention

DPEATSV 17/15627/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension de fonciers économiques, la Métropole proposera, en 2018, une politique de soutien aux associations de zones d'activités. Dans l'attente, le soutien aux associations des zones d'activités (l'APAGE, Athélia Entreprendre, Cap Au Nord Entreprendre, la Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée, les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée et Roca Fortis) dans des actions de développement du nombre d'adhérents ou pour faciliter le recrutement de candidats dans des filières en tension permet de satisfaire aux orientations stratégiques prioritaires.

Présentation générale de l'association

L'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée (LEHV) créée en 2009 est la seule association d'entreprises sur le secteur Est de Marseille regroupant 4 pôles économiques majeurs, à savoir La Valentine, Saint Jean du Désert, Les Caillols, Saint Marcel, La Valbarelle, Grand Capelette.

L'association a pour but :

- d'accueillir, informer, coordonner et mettre en réseau ses entreprises adhérentes,
- de promouvoir l'image des zones d'activité et des entreprises occupantes,
- de représenter les intérêts des entreprises occupantes des ZA auprès des collectivités, administrations, services publics et autres interlocuteurs représentatifs de la vie économique,
- de contribuer à mener à bien des actions visant à améliorer le développement économique des entreprises et le cadre de vie des salariés (emploi, services aux salariés...)
- Et de réaliser ou faire réaliser toute opération ou étude concourant à l'exécution des missions définies ci-dessus.

L'association LEHV s'organise en groupes de travail par filière d'activité : Commissions Commerce, Industrie, Service et Santé. METSIE, projet d'écologie industriel territorial est le projet phare de l'association ayant pour but de faire émerger des synergies interentreprises ; démontrant la volonté de l'association de développer une dynamique de développement durable sur la zone. L'action collective de formation-recrutement Master Class Industrie Vallée de l'Huveaune menée sur 2016/2017 avec le soutien de l'ensemble des partenaires de l'emploi ainsi que du Conseil de Territoire Marseille Provence en est la première concrétisation. De plus, des démarches ont été commencées dans le but d'établir à terme un Plan de déplacement Inter-Entreprises pour le secteur. Dans ce cadre, en 2015, une convention triennale a été mise en place avec la Direction de l'Environnement et de l'Ecologie urbaine dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial. Une subvention de 10 000 EUR est budgétisée pour 2017 à ce titre.

Présentation des actions soutenues

Constat :

Le territoire économique couvert par l'association LEHV s'étend du 9/10/11/12^e arrondissement. Plus précisément, l'assise historique de l'association se situe dans le 11^e arrondissement. Ainsi l'association LEHV compte actuellement 92 adhérents ce qui représente environ 280 entreprises. Le Domaine Vallée Verte, Printemps ainsi que Grand V, tous trois adhérents, adhèrent pour l'ensemble des entreprises et commerces de leur périmètre.

Signé le 18 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Novembre 2017

Toutefois, le territoire Est de Marseille restreint aux 10/11/12^e arrondissements concentre 3 052 établissements avec salariés, soit 15% des établissements marseillais dont plus de 102 établissements avec plus de 50 salariés. Ces trois arrondissements rassemblent près de 20% de l'emploi marseillais soit 66 908 emplois. C'est pourquoi le potentiel de développement de l'association reste important.

Actions :

Ainsi pour l'année 2017, trois actions ont notamment été définies dans le but de consolider le rayonnement de l'association LEHV afin d'être plus représentatif du tissu économique et de renforcer ses actions en faveur du développement économique des entreprises de Marseille Est et de l'emploi.

1/ Une action préliminaire a été envisagée en vue de la réalisation prochaine d'une d'enquête de satisfaction et de positionnement auprès des entreprises de Marseille Est programmée sur l'exercice suivant. Pour mener à bien cette action en 2018, il était indispensable pour l'association de réaliser en amont sur 2017 un réel travail d'actualisation du fichier des entreprises adhérentes actuelles. Une mise à jour facilitée par l'envoi d'un questionnaire a été entrepris en vue de réaliser un annuaire de leurs adhérents sous un format papier et un format numérique avec un double accès internet / intranet idéalement à terme.

2/ L'association LEHV a prévu d'organiser deux événements en partenariat avec le Conseil de Territoire Marseille Provence au cours du 4^e trimestre 2017 au sein des locaux de deux industriels de la Vallée de l'Huveaune. Il s'agit d'y présenter notamment l'agenda du développement économique métropolitain récemment voté à une vingtaine de chefs d'entreprises.

3/ L'association est co-organisatrice avec le Conseil de Territoire Marseille Provence et l'ensemble des partenaires de l'emploi chaque année du forum de l'emploi de la Vallée de l'Huveaune qui a lieu en novembre. L'ambition affichée est de permettre à davantage de PME/PMI de proposer leur offre d'emploi et de rencontrer une sélection de candidats demandeurs d'emploi en une seule demi-journée. C'est pourquoi l'association doit renforcer sa mobilisation en faveur des PME/PMI en amont et de les accueillir lors du forum sur leur stand pour les aider dans leur recrutement quand elles ne peuvent pas bénéficier de leur propre espace faute de proposer un nombre suffisant d'offres d'emploi.

Budget prévisionnel 2017

Le budget prévisionnel de 2017 s'élève à 95 950 euros.

Les dépenses par grands postes s'élèveraient à :

Achats	16 000 euros
Services extérieurs	14 100 euros
Autres services extérieurs	26 600 euros
Charges de personnel	39 250 euros
Total	95 950 euros

La masse salariale représente 40.9 % du montant des dépenses.

Les recettes par grands postes s'élèveraient à :

Subventions d'exploitation	58 200 euros
- Politique de la ville : 3 200	
- Département : 10 000	
- MAMP Environnement & Ecologie urbaine : 10 000	
- MAMP Développement Economique : 10 000	
- Ville de Marseille : 10 000	
- Autres établissements publics : 15 000	
Cotisations	26 250 euros
Dons manuels – Mécénat	11 500 euros
Total	95 950 euros

Signé le 18 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Novembre 2017

La part d'autofinancement s'élèverait à 39.34 % du total des ressources.

Financement de l'action

Le budget prévisionnel de l'action est de 15 000 euros et la subvention demandée est de 10 000 euros (soit 66.66% du budget prévisionnel total de l'action).

Les autres partenaires institutionnels sollicités sont le Département et la Ville de Marseille.

Il est proposé au Conseil de Territoire d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 euros pour l'exercice 2017 à l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC le 13 juillet 2017 en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 n°HN 056-187/16/CM ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 n°FAG 002-542/16/CM .

OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- L'intérêt de soutenir les actions en faveur du Développement Economique.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 euros à l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Valle.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention à l'association les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée.

Signé le 18 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Novembre 2017

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à signer ladite convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2017 – EST du CT1 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – chapitre 65 – article 6574 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Sous Politique B320.

Présents	105
Représentés	31
Voix Pour	122
Voix Contre	0
Abstentions	14

Adoptée

Se sont abstenus :

René AMODRU - Jacques BESNAÏNOU Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC